



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/16384  
5 mars 1984  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 2 MARS 1984, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE  
D'IRAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les éléments ci-après.

Vous n'ignorez pas qu'au cours des derniers jours le criminel régime baasiste d'Iraq a, sous divers prétextes grotesques, poursuivi ses tirs de missiles et ses bombardements aériens barbares dirigés contre des civils innocents et des zones habitées et a continué à utiliser des armes chimiques. Depuis le 25 février 1984, de fréquentes attaques ont été lancées contre les villes de Baneh, Ilam, Khorramabad, Poledokhtar, Kohdasht, Islamabad, Gilan-e-qharb, Borujerd, Saqhez, Houvizeh, Bostan, Mahabad et Bakhteran, causant la mort de 246 martyrs et faisant 1 507 blessés, détruisant un grand nombre d'habitations et de boutiques et laissant plusieurs milliers de personnes sans abri.

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran estime nécessaire de rappeler une fois de plus à la communauté internationale que c'est l'insensibilité de l'Organisation des Nations Unies et son inertie patente en ce qui concerne ses responsabilités constitutionnelles qui ont encouragé les dirigeants irakiens dans leurs agissements criminels. Le peuple et le Gouvernement de la République islamique d'Iran estiment donc que le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies est partiellement responsable des actes meurtriers et des ravages dont sont victimes les deux nations musulmanes d'Iran et d'Iraq.

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Saïd RAJATE KHORASSANI